

DEMANDE D'ADMISSION

Espace Décoration – Artisanat d'Art

à retourner avant le 30 décembre 2009

Nom ou raison sociale

Adresse

Code Postal Ville Pays

Téléphone Fax Portable

E-mail Site Internet.....

Interlocuteur Fonction

Intitulé de facturation si différent de celui ci-dessus

N° TVA Intra-communautaire

N° Registre du Commerce

N° Registre des Métiers

N° Répertoire Producteurs

Domiciliation bancaire



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION				
Date réception / /	ACOMPTE	ZONE	N° DE STAND	SUPERFICIE
N° client

TARIFS HORS TAXES

(TVA 19,6 % en sus)

	PRIX H.T.	QUANTITÉ	TOTAL H.T.
EMPLACEMENT SOUS HALL			
Module 12 m ² – Stand comprenant :			
<ul style="list-style-type: none"> > Moquette > Cloisons de séparation > Rampe de spots électriques > Arrivée électrique > Assurance (1524€ assuré pour 12 m²) 			
Forfait pour 1 module _____	284,00 €		

SUPPLÉMENT			
STAND			
> Le m2 supplémentaire équipé	24,00 €		
ÉLECTRICITÉ			
> Le kw supplémentaire	19,00 €		
ASSURANCE			
> Assurance complémentaire, le module 12 m ²	8,00 €		
TÉLÉPHONE			
> Toute commande de ligne téléphonique doit être faite directement auprès de France Télécom en composant le 1016, demandez un devis			

LA PRÉSENTE DEMANDE NE SERA PRISE EN CONSIDÉRATION QU'ACCOMPAGNÉE DE LA SOMME DE 100 € (*) REPRÉSENTANT L'ACOMPTE DU MONTANT DE VOTRE PARTICIPATION

OBSERVATIONS DE L'EXPOSANT

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(1) Pour tout règlement par chèque veuillez l'établir à l'ordre du Parc des Expositions de Pau

Nom (le premier mot inscrit servira au classement alphabétique)

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

Produits et marques exposés sur le stand

NOMENCLATURE DES PRODUITS EXPOSÉS

(Cocher la case correspondant à votre activité)

LOGEMENT ET IMMOBILIER

- 11A Agents immobiliers
- 11B Architectes, bureaux d'études
- 11C Banque et assurance
- 11D Constructeurs de bâtiments annexes
- 11E Constructeurs de maisons individuelles
- 11F Décorateur
- 11G Gestion de patrimoine
- 11H Promoteur, constructeur
- 11I Énergie

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

- 12A Aménagement de combles et placards
- 12B Ascenseurs
- 12C Balnéothérapie
- 12D Chauffage
- 12E Cheminées
- 12F Climatisation
- 12G Escaliers et aménagements
- 12H Matériaux, isolation
- 12I Menuiseries
- 12J Portes, portails, clôture
- 12K Revêtements sols, murs, plafonds
- 12L Salle de bains, sanitaires & accessoires
- 12M Sécurité, alarme
- 12N Stores, volets, fermetures
- 12O Traitement des surfaces
- 12P Traitement de l'eau

CUISINES, BAINS

- 13C Cuisines équipées

AMEUBLEMENT

- 14A Ameublement, literie
- 14B Billards
- 14C Ébénisterie
- 14D Fauteuils de relaxation
- 14E Meubles style
- 14F Meubles en fer forgé, laque, rotin
- 14G Meubles peints et rustiques
- 14H Sièges, canapés

DÉCO D'INTÉRIEUR

- 15A Arts de la table
- 15B Décorateurs
- 15C Luminaires
- 15D Objets de décoration
- 15E Tableaux, lithographies
- 15F Tapis
- 15G Tapisserie

JARDIN D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR

- 16A Art de jardin
- 16B Arrosage
- 16C Balancelles
- 16D Barbecue et accessoires

- 16E Équipement de jardin
- 16F Garage
- 16G Jardinières, pots et bacs
- 16H Mobilier de jardin
- 16I Motoculture de plaisance
- 16J Parasols
- 16K Piscines, abris piscines
- 16L Végétaux, produits jardins
- 16M Véranda

BRICOLAGE

- 21A Échafaudage, échelle
- 21B Droguerie, quincaillerie

BTP ET ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

- 32A Machines outils et à bois
- 32B Matériels de transport et manutention
- 32C Matériels travaux publics
- 32D Nacelles, véhicules pour TP

COLLECTIFS ET COLLECTIVES

- 33B Associations, organismes officiels
- 33C Caisses de retraite, mutuelle
- 33D Organismes d'intérêt général

RETOUR DU DOSSIER

Tout dossier ou demande adressé par télécopie ou e-mail ne sera pris en considération qu'à titre optionnel. Seul le présent document, conformément rempli et accompagné de l'acompte provisionnel (100 E), sera validé par les Services du Parc des Expositions de Pau.

Le dossier d'admission devra être adressé avant le 30 décembre 2009. Après cette date aucun droit de priorité ne sera accordé.

> MESURES DE SÉCURITÉ À OBSERVER PAR LES EXPOSANTS

Lire attentivement le cahier des charges des mesures de sécurité joint.

ATTENTION

Les mesures de sécurité indiquées sur le Cahier des charges joint à votre dossier devront être impérativement respectées. Les documents attestant les normes de sécurité réglementaires seront exigés avant l'ouverture de la manifestation.

> ACOMPTE

Aucune demande ne pourra être prise en considération si elle n'est pas accompagnée d'un acompte de 100 € (Pour tout règlement par chèque veuillez l'établir à l'ordre du Parc des Expositions de Pau).

> SOLDE

Le solde des frais de participation devra être versé au plus tard le 20 février 2010 par chèque bancaire ou virement postal. Les traites ne sont pas acceptées.

LES STANDS NE SERONT ACCESSIBLES QU'APRÈS LE PAIEMENT INTÉGRAL DES FACTURES. IL EN SERA DE MÊME POUR L'ATTRIBUTION DES BADGES "EXPOSANT".

> ANNULATION

En cas d'annulation du fait de l'exposant, celle-ci doit parvenir par lettre recommandée.

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement général du Parc des Expositions, du règlement assurances et du règlement sécurité, et m'engage à me conformer aux prescriptions desdits règlements et à celles de la législation du travail, de la sécurité et de l'hygiène. À ne présenter dans mon stand que le matériel en provenance de firmes ayant fait l'objet d'une demande d'admission officielle.

Je déclare en outre renoncer à tous recours que je serais en droit d'exercer contre tout organisateur du Salon de l'Habitat de Pau, en cas de dommages matériels, marchandises et objets divers sur le terrain du Salon.

Le Comité recommande vivement aux exposants une lecture complète du règlement général du Parc des Expositions, du règlement des assurances et du règlement de sécurité.

Fait à....., le.....

Signature du demandeur et cachet de la société
précédée de la mention « lu et approuvé »